4e Année. - Numéro 147

Vendredi 27 Mai 1898

LE NUMÉRO 5 CENTIMES

L'Egalité

Journal Socialiste Quotidien

DE ROUBAIX-TOURCOING

LE NUMÉRO 5 CENTIMES

BUREAUX
93, Grande-Rue, 93
ROUBAIX

BUREAUX
2, Rue de la Cloche, 2
TOURCOING

LA POLITIQUE

AGISSONS !

Les résultats généraux des élections législatives, tels qu'ils ont été communiqués par le Ministère de l'Intérieur, pourtant bien sujet à caution, témoignent des progrès de l'idée socialiste.

Nous avons subi, certes, des échecs partiels et sensibles, mais notre parti, — ainsi que la *Dépêche* l'avouait hier matin — a gagné en rayonnement, s'étendant à des arrondissements où, il y a peu de temps encore, il était inconnu.

Nos adversaires se consolent, il est vrai, de cette constatation plutôt désagréable, en déclarant que nous ne pourrons garder le terrain conquis.

C'est une grosse illusion.

La force vitale d'un parti ne s'apprécie pas suivant le nombre de ses élus ; elle doit être déterminée suivant la progression des suffrages que ce parti a obtenus.

Or, ici, dans ce département du Nord où la pression patronale, cléricale et administrative s'exerce cyniquement : où l'électeur prolétaire — ouvrier, employé, cultivateur, petit patron, petit commerçant, — est obligé de choisir entre son pain et sa liberté politique, nous avons vu, en quatre ans, notre armée se grossir de cinquante mille recrues.

Maintenant nous sommes, — au pays où tripatouille M. Lauranceau, — *cent mille hommes* bien déterminés à faire triompher la République Sociale !

Voilà ce qu'ont établi irréfutablement les scrutins des 8 et 22 mai et cela ne suffit-il pas à compenser les échecs de Jules Guesde et du colonel Sever ?

Oui, nous aimons mieux le collectivisme ralliant cinquante mille nouveaux soldats et perdant deux sièges, que Jules Guesde et Sever réélus et notre parti restant stationnaire !

Mais nous ne sommes pas de ceux qui se laissent hypnotiser par les chiffres.

Si nous nous réjouissons hautement de l'importante victoire que nous avons remportée nous ne détournons cependant pas les yeux des défaites partielles et personnelles que nous avons subies.

Nous n'imiterons donc pas, la *Dépêche*, l'*Echo* et la *Croix* qui affectent des airs glorieux, — comme si déjà la France était asservie aux cléricaux, — et nous chercherons à découvrir quel affaiblissement républicain a conduit à la Chambre MM. Barrois, Loyer, Rogez, Motte, de Montalembert, Masurel, etc...

La cause dominante, essentielle est évidemment la corruption électorale à laquelle nos adversaires se sont cyniquement livrés.

Mais il y a aussi des raisons subsidiaires qu'il importe de mettre en relief.

Nous voulons parler des inimitiés et des rancunes personnelles qui se sont manifestées avec une âpreté coupable, — contre le colonel Sever surtout, — jetant ainsi dans l'opinion un trouble, une indécision, des colères propices aux machinations réactionnaires.

Quoique moins atteints à cet égard, Jules Guesde et Ghesquière ont eux aussi supporté le contre coup de ce déplorable état d'esprit d'une fraction de l'opinion républicaine aveuglée, et que des appels plus ou moins mous, — en tout cas trop tardifs, — à la concentration contre l'ennemi commun, ne pouvaient désabuser.

En résumé, l'échec de nos candidats dans le Nord n'est nullement imputable, comme tente de le faire croire la *Dépêche*, à un recul des populations vers la réaction. La responsabilité en incombe pour beaucoup à certains hommes qui n'ont pas su faire céder leur rancune personnelle devant l'intérêt démocratique.

Nous émettons l'espoir que ces faits ne se renouvelleront plus et que les coalisés, réactionnaires et cléricaux, trouveront toujours devant eux, désormais, une armée républicaine, sinon absolument homogène, tout au moins résolument décidée à leur barrer la route du pouvoir.

Quant à nous, socialistes, nous allons nous atteler à la besogne de propagande avec plus d'ardeur et plus d'énergie que jamais et si, comme nous en avons la certitude, nos cent mille soldats, veulent agir efficacement tout de suite, qu'ils acceptent, cette simple consigne :

— « *Faire, chacun, dans son entourage, une recrue nouvelle !* »

Et, bientôt, la « rougeole socialiste » pour employer l'expression que la *Dépêche* a empruntée à M. Pailleron, aura contaminé tout le département du Nord, malgré le prétendu « sérum » réactionnaire !

G. SIAUVE-EVAUSY.

REVUE DE LA PRESSE

L'AFFAIRE DREYFUS

De la *Petite République* :

Le citoyen Gérault-Richard rappelle, une fois de plus, avec netteté qu'elle est l'attitude du Parti socialiste dans l'affaire Dreyfus :

Il nous plaît de rappeler que nous n'avons jamais, à proprement parler, soutenu la cause de celui que MM. Rochefort et l'abbé Garnier appellent le juif ou le traître Dreyfus.

Nous conformant au manifeste du groupe socialiste, nous avons défendu la légalité bourgeoise qui, en attendant mieux, offre aux citoyens une garantie relative. Sans entrer dans le détail des faits, nous nous sommes obstinés à réclamer pour chacun le plein usage de sa liberté.

Voilà comment nous sommes devenus des vendus et des traîtres, suivant les dires de M. Rochefort et de M. l'abbé Garnier.

LA NOUVELLE CHAMBRE

Du *Radical* :

M. Henry Maret dit que la nouvelle Chambre devra, pour l'indication donnée par le corps électoral, se mouvoir à gauche :

La tendance marquée de l'immense majorité des électeurs est l'orientation à gauche, c'est-à-dire vers les réformes démocratiques et sociales, vers l'organisation d'une vraie République républicanant la caricature orléaniste, qui s'est affublée de ce nom.

Du *Rappel* :

M. Honnorat estime que le million de suffrages obtenus par les candidats socialistes obligera la nouvelle Chambre à tenir quelques réformes :

Les partis d'avant-garde ont obtenu un trop gros chiffre de suffrages pour que les partis d'arrière-garde ne sentent pas qu'à rester sur place ils risquent de rester un jour sur le carreau. et peut-être cette salutaire appréhension nous vaudra-t-elle de la Chambre qui vient moins de déceptions que de la Chambre qui s'en va.

Voilà du moins ce qui nous fait espérer que la nouvelle législature sera une législature réformatrice (cela déplaise aux journaux réactionnaires qui s'étonnaient si volontiers, au lendemain du scrutin, de notre optimisme.

M. BRISSON

Du Figaro.

M. Cornely invite ses amis à prendre l'offensive dès la première séance en essayant d'empêcher la réélection de M. Brisson :

Ce qui semble logique, c'est que le cabinet, après avoir remplacé ceux de ses membres qui ne sont plus députés, se présente devant la Chambre et lui soumette, dès qu'elle sera constituée, un programme qui permettra l'éclosion d'une majorité.

Mais on comprendrait difficilement que le cabinet se berçât de longs espoirs s'il n'avait pas assez de prestige et de volonté pour empêcher la Chambre d'élire comme président l'homme dont la dernière allocution présidentielle a été une attaque contre ce ministère et qui, à peine réélu, s'est rangé délibérément parmi les adversaires du gouvernement : M. Henri Brisson.

CONSEIL DES MINISTRES

Paris, 25 mai.

Les ministres se sont réunis, ce matin, à l'Elysée, sous la présidence de M. Félix Faure.

LA SITUATION POLITIQUE

M. Barthou a rendu compte des résultats du scrutin de ballottage.

Le Conseil a délibéré sur la situation politique.

NOMINATION JUDICIAIRE

Le ministre de la justice a soumis à la signature de M. Félix Faure un décret appelant aux fonctions de procureur de la République à Paris M. Feuilloley, conseiller à la Cour d'appel, en remplacement de M. Atthalin, nommé conseiller à la Cour de cassation.

BANQUE DE FRANCE

M. Cochery a fait signer un décret nommant premier sous-gouverneur à la Banque de France, M. Liron d'Airolles, en remplacement de M. Renouard, démissionnaire; second sous-gouverneur, M. Morel, sénateur.

LA NOUVELLE CHAMBRE

Voici l'ordre du jour de la première séance que la nouvelle Chambre tiendra le mercredi 1er juin :

1° Installation du président et des secrétaires d'âge ; 2° Scrutin pour la nomination du président provisoire ; 3° Scrutin pour la nomination de deux vice-présidents provisoires ; 4° Installation du président provisoire ; 5° Tirage au sort des bureaux ; 6° Fixation de l'ordre du jour.

Le président d'âge qui présidera la première séance jusqu'à l'élection du président provisoire est, on le sait, le doyen d'âge de l'assemblée. Ce doyen d'âge devra être pris parmi les anciens députés réélus. Les 210 nouveaux élus, en effet, qu'ont amenés les élections générales ne comprennent aucun membre plus âgé que les doyens des sortants réélus. On remarque même que sur les 210 nouveaux élus il y a une forte proportion de jeunes gens : un certain nombre ont de 25 à 30 ans et pour un grand nombre l'âge varie entre 30 et 40 ans.

Le doyen d'âge sera comme au début de la session en janvier dernier, M. Charles Boysset, député radical de Saône-et-Loire, né en 1817, et âgé, par conséquent de quatre-vingt-un ans.

Viennent ensuite :

Le baron Gérard, député rallié du Calvados né le 22 mai 1818.

M. Turigny, député radical socialiste de la Nièvre, né le 17 janvier 1822.

M. Rauline, député réactionnaire de la Manche, né le 1er juin 1822.

M. Cluseret, député socialiste du Var, né le 13 juin 1823.

M. Conrad de Witt, député rallié du Calvados, né le 13 novembre 1824.

Au cas où M. Boysset se récuserait, on ferait appel aux membres les plus âgés qui le suivent, par ordre d'ancienneté. Jusqu'ici, en effet, M. Boysset n'a pas fait connaître s'il acceptait la mission que lui impose le privilège d'âge.

Les six secrétaires qui doivent assister le président d'âge et qui resteront en fonctions aux côtés du président provisoire jusqu'à l'élection du bureau définitif, doivent être les six membres les plus jeunes de la Chambre.

Jusqu'ici, réserve faite de constatations nouvelles qui pourraient survenir, ce sont les nouveaux élus qui fournissent tous ces secrétaires d'âge.

Le plus jeune membre est notre ami Zevaès député socialiste de l'Isère, qui n'avait pas vingt-cinq ans le jour de l'élection et qui n'a atteint cet âge légal que deux jours après le scrutin de ballottage.

Après lui viennent les plus jeunes députés :

M. Philippe, député républicain des Côtes-du-Nord.

M. Robert Surcouf, député républicain d'Ille-et-Vilaine.

M. Boni de Castellane, député rallié des Basses-Alpes.

M. d'Aulan, député réactionnaire de la Drôme.

M. Ferrétiu, député antisémite de la Meuse.

M. Brun, député radical du Cantal.

Le président provisoire et les six secrétaires d'âge resteront au bureau jusqu'à ce que la Chambre soit constituée, c'est à dire jusqu'au moment où l'on aura validé les pouvoirs de la moitié plus un des députés. Ce travail exigera au plus deux ou trois jours, car il y a plus de 400 élections qui ne seront pas contestées et dont la vérification se réduira, par suite, à une simple formalité. La constatation des conditions d'âge et de nationalité requises pour être éligible est faite par les bureaux qui en rendent compte à la Chambre par l'organe de leurs rapporteurs respectifs.

Une fois constituée, la Chambre élira son bureau définitif, et selon toutes probabilités on interrompra les vérifications de pouvoirs pour aborder les délibérations parlementaires proprement dites et les discussions concernant la situation ministérielle. C'est, selon toutes probabilités vers le 8 ou 9 juin que ce débat pourrait commencer.

*
**

Un certain nombre de membres de la nouvelle Chambre ont, entre eux, des liens de parenté assez directs.

Il y a d'abord la série des frères : MM. Cornudet (Creuse) et Cornudet (Seine-et-Oise) ; MM. Raymond et Honoré Leygue, tous deux de la Haute-Garonne ; MM. Laurent et Ferdinand Rongère, tous deux de Maine-et-Loire ; MM. Denys Cochin (Seine) et Henri Cochin (Nord).

Viennent ensuite les beaux-frères :

MM. Weil-Mallez et Sirot-Mallez, tous deux du Nord ; M. de La Porte (Deux-Sèvres) et M. Charles Ferry (Vosges), tous deux beaux-frères comme gendres de l'ancien ministre Allain-Targé ; MM. Balsan (Indre) et Dupuytrem (Vienne) ; M. Xavier Reille et M. de Solages, tous deux députés du Tarn ; M. Gaze, député de la Haute-Garonne, et M. Maruéjouls de l'Aveyron.

Signalons d'autre part les gendres et beaux-pères : M. de Saligmac-Fénelon, le nouveau député de la Haute-Saône, est gendre de M. Armand Viellard, député de Belfort ; M. de Solages, député du Tarn, le vainqueur du socialiste Jaurès, est gendre du baron Reille, tous deux députés du Tarn ; M. Jonnart, député du Pas-de-Calais, est gendre de M. Aynard, député du Rhône.

Côté des cousins : M. Henry Boucher, ministre du commerce, député des Vosges, et M. Ruau, député de la Haute-Garonne ; M. Thomson, député de Constantine, et M. Gruppi, député de la Haute-Garonne.

Signalons enfin, parmi les députés, ceux qui sont fils de sénateurs : MM. Paul Deschanel, Georges Cochery, ministre des finances ; Mon-servin, Perriolat et Rouland. Enfin, M. Crémieux-Fondeville, député du Jura, est gendre de M. Gauthier, sénateur de l'Aude.

JAURÈS A SES ÉLECTEURS

Le citoyen Jaurès adresse aux carmausins la lettre suivante :

CHERS AMIS,

Je remercie du fond du cœur tous ceux qui sont restés groupés autour du drapeau socialiste. Et surtout, je les félicite. Car ils ont dû résister aux menaces de renvoi qui planaient sur eux, aux promesses qui tentaient leur lâcheté.

L'action concertée et oppressive du grand Capital et de l'Eglise nous a vaincus. Tous les ennemis du peuple, tous ceux qui veulent maintenir indéfiniment les formes sociales du passé, se sont coalisés contre nous. La concentration de l'opportunisme et de la réaction a été complète. Et vous n'avez pu résister à ce bloc.

N'importe ! le nombre de suffrages que j'obtenais en 1893 a été à peine diminué, et l'essentiel des forces socialistes n'a pas été entamé.

Carmaux, quoi qu'on fasse, restera un des centres du socialisme militant.

Notre parti ne se laisse point abattre par la défaite : il y trouve au contraire un nouveau ressort d'action. Car plus le capitalisme affirme son ambition, plus il violente les consciences et les libertés, et mieux il justifie le socialisme.

Vous resterez donc unis et confiants. Les mineurs garderont leur fermeté calme ; les paysans, les artisans de village, qui ont si vaillamment combattu pour nous, reprendront autour d'eux l'œuvre de propagande. Toute semence que nous avons jetée en terre n'est pas morte : elle lèvera.

Et le jour viendra aussi où les verriers, captifs de l'usine patronale, se ressouviendront qu'ils sont des hommes.

Courage donc, amis : le socialisme est en marche. S'il a perdu ça et là quelques positions, il a conquis un large terrain. Déjà un million de travailleurs refusent leur vote à la société capitaliste. Sur sa base tous les jours diminuée, elle chancellera bientôt. A nous tous de préparer, par l'organisation, la science et l'action, une société nouvelle.

Pour moi, vous le savez, rien ne peut briser les liens qui m'unissent à vous ; les communes épreuves ne font que les resserrer. Nous avons fait notre devoir : ayons la fierté des luttes passées.

C'est votre honneur d'avoir attiré sur vous toutes les violences de la réaction. Et ce sera votre honneur encore d'y résister.

Vive Carmaux ! Vive la République sociale !

Jean JAURÈS.

L'ANTISÉMITISME EN ALGÉRIE

Alger, 25 mai.

La représentation antisémite de l'Algérie qui comprend MM. Drumont, Marchal, Morinaud et Faure, députés, Gérente et Treille, sénateurs, signent, après entente avec M. Lépine, gouverneur général, des demandes de recours en grâce pour les algériens arrêtés à la suite des récents troubles antisémites.

La formule unique du motif de recours est : « non repris de justice ». Il n'est fait exception que pour le recours en grâce de M. Max Régis qui est le suivant : « Jeune publiciste de vingt-quatre ans, a été condamné à la peine d'emprisonnement pour diffamation, antérieurement à l'affaire Montessus, a déjà subi de longs jours de prévention ».

Les premiers recours seront remis ce matin au gouverneur qui les examinera aussitôt.

L'ACTUALITÉ

Explosion de Grisou

NOMBREUSES VICTIMES

Hier, après-midi, a éclaté, dans une mine des charbonnages de Craccet-Picquery, un terrible coup de grisou, qui, — d'après une dépêche qui nous arrive de Mons, — aurait fait de nombreuses victimes.

La voici :

Mons, 25 mai.

Un coup de grisou s'est produit cet après-midi dans une mine dépendante des charbonnages de Craccet-Picquery.

On compte plus de vingt morts.

Le Grisou. — Ses effets

On sait ce qu'est le grisou, nom vulgaire de l'hydrogène protocarboné qui se dégage spontanément de la houille, et qui, mêlée à l'air, constitue un mélange détonnant qu'une étincelle suffit à enflammer, provoquant ainsi les plus terribles catastrophes.

On connaît aussi par ouï dire les effets de l'explosion du terrible gaz ; les mineurs, surpris au milieu de leur pénible travail, sont projetés contre les parois, écrasés et mutilés. Les corps carbonisés des malheureux sont souvent retrouvés dans l'attitude même dans laquelle ils se trouvaient au moment de l'explosion.

Mais ce qu'on ne peut se figurer, — ce qu'il faut voir pour s'en rendre compte, c'est le lamentable spectacle d'une ville minière, où vient de retentir le cri sinistre : « Le grisou ! ». De toutes parts, les femmes et les enfants courent effarés, vers l'ouverture du puits ou vient d'éclater la catastrophe qui s'est annoncée seulement par un bruit sourd, comme la détonation lointaine d'un canon.

Et ce sont, autour de l'ouverture béante du gouffre noir, des larmes et des cris, et des scènes atroces de désespoir.

Maurice Talmeyr, en une de ses œuvres de jeunesse, qui se déroule justement au pays noir du Borinage, a dépeint la poignante et douloureuse physionomie des abords d'une mine où le grisou terrible et redouté a fait soudainement son apparition.

Les catastrophes précédentes

Tous ceux qui de près ou de loin s'intéressent aux choses du Travail ont encore présents à la mémoire les détails dont furent prodigués les journaux au sujet des catastrophes précédentes. Le Nord a été de tout temps la région où le fléau a le moins sévi. Mais d'autres régions furent visitées souvent par le sinistre « tueur d'hommes ». Le bassin houiller de la Loire, le Borinage surtout, ont des sous-sols houillers des plus grisouteux, et il ne se passe pas de lustre que nous n'ayions plusieurs catastrophes à enregistrer.

On se souvient de l'émotion universelle que produisit, en 1890, l'explosion à Saint-Etienne, du puits Pélissier, où 120 victimes trouvèrent la mort dans les flammes, et l'horreur ténébreuse d'une obscure galerie de mine. Depuis eurent lieu les deux catastrophes du puits Ste-Eugénie (dit puits Cinq-Sous) à Montceau-les-Mines ; celle du puits Chatelus, — d'autres encore, qui vinrent jeter la consternation et le deuil parmi la grande famille des mineurs français et que nous ne nous rémémorons point en ce moment.

Les causes des explosions

Les causes des explosions de grisou sont multiples. A entendre les personnages officiels, représentants des Compagnies, ministres commandités par elles, fabricants de statistiques à l'usage des économistes à la Leroy-Beaulieu, toutes proviennent de « l'imprudence » des ouvriers. Or, la vérité est que, dans la plupart des cas, le patronat est seul responsable.

Pour si insuffisant que soit le rôle joué jusqu'à présent par les délégués mineurs il a néamoins permis de dégager d'une façon précise la part de responsabilité de chacun. Il est dès maintenant avéré que, dans la plupart des cas, la ventilation des galeries est insuffisante, ou que telle ou telle autre précaution, commandée par la plus élémentaire des prudences, n'a pas été prise « par raison d'économie. »

C'est donc sur le corps des malheureuses victimes du grisou, des éboulements ou des inondations de mines, que les Casimir-Périer d'Anzin ou d'ailleurs ont édifié leurs insolentes fortunes. A l'enterrement solennel des victimes de 1890, au puits Pélissier, ou Villebœuf, à Saint-Etienne, notre ami Colombet, conseiller général socialiste, ne craignit pas de le dire hautement, dans son émouvant discours d'adieux, à la face de M. Yves Guyot, alors ministre des travaux publics, qui était venu en compagnie du cardinal-archevêque Fouloon assister aux funérailles de ceux qu'il n'avait pas su protéger.

Sans doute, les victimes de l'explosion de Mons, que nous signalons plus bas, ont trouvé, elles aussi, la mort, grâce à l'insouciance ou à l'âpreté au gain de leurs patrons.

La lampe Davy, à garniture de toile métallique, est une découverte merveilleuse, mais elle ne suffit pas, hélas ! et seule une législation énergique, forçant les seigneurs du sous-sol à respecter le droit de vivre de leurs esclaves, — qui dans le Borinage, ont encore à redouter les chômages prolongés et la famine — pourra donner au mineur la sécurité à laquelle il a droit et qu'en système capitaliste il n'obtiendra jamais complètement.

Echos & Nouvelles

A L'OFFICIEL

L'*Officiel* d'hier publie un décret nommant M. Sendon, commissaire-priseur à Hazebrouck en remplacement de M. Guillemot et un autre décret déclarant d'utilité publique le prolongement de la ligne n° 1 des tramways de Tourcoing, entre la gare des Francs et la rue de Paris, par la rue de la Vigne.

INDEMNITÉ PARLEMENTAIRE

Certains prétendent que les vingt-cinq francs d'indemnité ne permettent plus aux représentants du peuple de satisfaire aux exigences de la vie parlementaire.

C'est ainsi que le Conseil général de la Réunion a voté une allocation de dix mille francs par an pour chacun des députés des Indes françaises.

LE GÉNÉRALISSIME

On annonce que le général Saussier met à jour les derniers travaux de préparation à la guerre, dont il doit faire la remise à son successeur le 1er juillet.

C'est à cette date que le général Jamont exercera définitivement les fonctions de généralissime.

Après la remise de ses pouvoirs, le général Saussier accomplira un voyage de quelque durée, à moins que certaines éventualités ne réclament sa présence à Paris.

VIEILLES GLOIRES

A propos de la mort de Gladstone qui, on le sait, avait quatre-vingt-huit ans, la *Chronique médicale* cite un grand nombre d'hommes célèbres qui ont conservé jusqu'à leur dernier souffle toute la verdeur de leur esprit toute l'acuité de leur intelligence.

L'Angleterre s'enorgueillit de Newton qui rendait des services actifs à la *Royal Society* : dont il était président à l'âge de quatre-vingt trois ans ; des poètes Wordsworth et Tennyson, tous deux octogénaires ; de lord Brougham qui, à quatre-vingt trois ans, prenait encore part aux débats politiques.

Citons, pour la France, les noms de Crébillon père, qui composa sa dernière tragédie à quatre-vingt-un ans ; de Saint-Evremond, de Voltaire qui, à quatre vingt-trois ans était encore l'esprit le plus actif et le plus puissant de l'Europe ; de Victor Hugo qui « mourut sous le harnais littéraire », de Chevreul, etc.

En Italie, c'est Michel-Ange qui travaillait encore dans le courant de sa quatre-vingt-huitième année, et le Titien qui entreprenait un grand tableau à l'âge de quatre-vingt-dix-neuf ans.

LIQUÉFACTION DE L'AIR

M. d'Arsonval vient de présenter à l'Académie des Sciences un demi-litre d'air liquide, obtenu dans son laboratoire à l'aide de l'appareil de M. Linde, de Munich.

Ce liquide qui, *a priori*, ressemble à de l'eau, est de couleur blanche ; il est d'ordinaire légèrement trouble et quelque peu opalescent.

Cette coloration est due à la présence de l'acide carbonique en suspension. Il suffit de filtrer le liquide pour le rendre parfaitement limpide.

MAZAS

Mazas, cette prison parisienne où tant de sommités politiques et financières firent, en ces derniers temps, d'obligatoires séjours, va on le sait, être livré à la pioche des démolisseurs. C'est, hier matin, à huit heures, qu'a commencé, par les soins de l'administration pénitentiaire, l'exode des pensionnaires actuels vers la prison de la Santé.

Le directeur de Mazas, promu directeur de la Santé, surveillait l'installation des détenus dans le nouvel établissement.

UN CENTENAIRE

De Coropis, village des environs d'Athènes, on annonce la mort de Constantin Mercouris, âgé de cent dix-neuf ans qui passait pour le plus âgé des habitants de l'Attique et de la Grèce.

Constantin Mercouris est mort, nous assure la dépêche d'Athènes, au milieu d'une véritable tribu de fils, petit-fils, arrière-petit-fils et fils d'arrière-petit-fils.

*
**

NOUVELLES A LA MAIN

On parle d'un incorrigible tapeur, toujours à la poursuite de la pièce de cent sous, voire de celle de quarante.

— Ma parole, disait hier une de ses victimes, il finira par me faire conduire au poste pour tapage diurne !

*
**

Crétinot a toutes les attentions. Hier il entre chez un chapelier :

— Mettez un crêpe à mon chapeau, dit-il, au marchand, mon oncle est très malade. Je lui rends visite, il verra que j'ai pensé à lui.

A Boulets Rouges

L'abbé Cyr, auquel nous adressions l'autre jour quelques objections, au sujet de l'exclamation idiote : « Vive Dieu ! » qui terminait son article de lundi, a bondi à la lecture de notre épître et — étant donné que s'il a les pieds plats, il ne les a pas nickelés — s'est empressé de « marcher »... comme nous nous y attendions.

Il a ouvert toutes grandes les écluses de son fleuve de bave et nous a généreusement prodigué quelques-unes de ces injures qui ne sauraient atteindre leur but, en raison de la précaution prise par leurs prudents auteurs de déclarer préalablement qu'ils ne rendent jamais raison.

Nous ne suivrons pas le sieur Cyr sur le terrain boueux et puant où il patauge à l'aise. Nous ne continuerons pas non plus avec lui la discussion à laquelle il semble nous convier, à propos des subtilités de la « langue ». Nous n'avons en effet jamais pris de leçons auprès du très cher frère Nozière, l'ex-professeur de Lambersart.

*
**

Leurs aveux :

A un péril social, nous n'avons à opposer que des systèmes politiques qui peuvent peut-être temporiser ou retarder l'époque de la terrible échéance, mais, qui ne pourront jamais faire disparaître définitivement le danger.

Ceci est extrait du *Valenciennois*, journal de M. Thellier de Poncheville, et se passe de tout commentaire.

*
**

Le tribunal correctionnel de Lille possède un substitut qui ne craint pas d'affirmer hautement ses opinions réactionnaires.

Ledit substitut — qui s'appelait naguère Joseph Prudhomme — a changé son nom en celui de Houeix.

Comme il n'est pas assez « calé » pour préparer lui-même ses réquisitoires, il les rédige à coups de ciseaux et puise abondamment dans la *Croix*, de l'invraisemblable Cyr.

A l'audience de samedi, il a jugé intelligent de qualifier de *brutes de la sociale* quelques arrêtés au cours des dernières bagarres.

Donnera-t-il aux immondes personnages incriminés contre lesquels il requiert parfois l'appellation de *porcs de la cléricaille ?*

Louis MARLE.

L'Affaire Zola

Les brutalités de Versailles. — Zola veut des poursuites. — La dernière déposition de M. Casella. — Danizzardi et Schwartz-Koppen. — Les hontes de l'Etat-Major.

Nos lecteurs ont sans doute été étonnés d'apprendre l'ajournement du procès Zola. Conformément aux résolutions prises par le conseil de guerre, le 10 avril dernier, Emile Zola était cité à comparaître le 23 mai devant la cour de Versailles. Or, à ce moment — comme l'a fait remarquer l'*Aurore*, dans un article que nous avons reproduit hier la période électorale étant à peine close, la Chambre n'existait pas encore, le ministère n'existait plus.

Jusqu'au 1er juin on avait une semaine de répit. On traînait Zola devant le jury de Versailles, au milieu d'une population uniquement composée de militaires et de frocards, on le jugeait dans une session extraordinaire, avec la ferme intention d'entraver de la part des prévenus toute tentative de preuve.

La raison de l'ajournement

Dans de telles conditions, les avocats de Zola et de l'*Aurore* n'ont pas cru pouvoir accepter le débat. Une irrégularité de procédure offrait un manque d'ajournement, les inculpés l'ont saisi.

Les journaux du sabre et du goupillon prétendaient que Zola invoquerait la nullité de la poursuite, en raison de l'incompétence de la réunion des officiers qui s'est substituée au Conseil de guerre permanent pour intenter un nouveau procès. Malheureusement le moyen de cassation annulant toute la procédure, la prescription eût été acquise, ce qui aurait entraîné la liquidation du procès. Les militaristes criaient déjà : Zola fuit le débat. Qu'ils se rassurent. L'affaire reste entière de par la volonté de Zola ; et elle sera plaidée devant la cour de Versailles, ou une autre.

Zola dit en effet au *Temps* :

Il convient de remarquer que, dans le cas même où la Cour de cassation annulerait notre pourvoi, cette décision n'aurait nullement pour effet l'abandon de l'affaire, car une citation, même devant une cour incompétente suspend, interrompt la prescription. Je réclame le jury de Paris afin de laisser au débat toute son importance. Mais si la cour de cassation me renvoie devant le jury de Versailles, je me présenterai cette fois devant lui avec la plus entière confiance, après avoir protesté, comme nous l'avons fait, contre les conditions exceptionnelles dans lesquelles on avait engagé le procès d'hier.

Provocations à l'assassinat

Le procès intenté à Zola était doublé d'un traquenard odieux : A Paris, Du Paty du Clam et Jules Auffray introduisaient les braillards dans la salle d'audience. A Versailles, pas besoin de cartes. Le *Soir* nous l'apprend en ces termes :

— « Peu à peu, raconte-t-il, de nouveaux officiers arrivent. Des officiers, des sous-officiers de dragons même, avec la complicité de gendarmes de service, arrivent à pénétrer dans la salle d'audience... »

La *Libre Parole*, le *Soir*, le *Jour* avaient publié plusieurs itinéraires que devaient suivre Zola et ses défenseurs, pour se rendre à Versailles. Cette publication provocatrice manqua son but : les assassins ne s'étant pas trouvés en nombre suffisant pour agir, et l'automobile qui emportait les victimes projetées, allant trop vite pour leurs jambes.

La Libre Parole ne dissimule point son regret que Zola leur ait échappé : « La vérité est en marche, dit-elle, et Zola en fuite, *alors qu'il y a dans les bois environnants de si belles branches, naturelles potences.* »

Mais, dira-t-on, est-ce que la police n'aurait pas empêché les massacreurs de mettre à exécution leurs criminels desseins ?

Voyons ce qui s'est passé pour le lieutenant-colonel Picquart.

Cent contre un

Une bande de lâches, — cent contre un — l'insultent grossièrement, à la gare. Ils lancent à son adresse d'immondes obscénités, sans égard pour les femmes qui se trouvent là ; ils proférent des cris de mort.

M. Picquart s'adresse à un officier de paix, présent à cette scène immonde :

— Voulez-vous faire taire ces gens-là ? lui demande-t-il.

— Non, monsieur, réplique simplement le policier.

Cette réponse est relatée dans le *Petit Journal*, qui approuve hautement l'attitude de l'officier de paix patriote » !

Ce n'est donc même plus d'une parodie judiciaire qu'il s'agit. Zola ne sera pas condamné au maximum de la peine ; on lui appliquera la loi de Lynch. Et pendant ce temps, Drumont fera un signe de croix, Rochefort étendra sur lui un sabre, Esterhazy criera : « Vive l'Armée ! » et un quelconque abbé Garnier ou Cyr les bénira tous deux...

Nos lecteurs comprendront aisément pourquoi ces lâchetés contre un homme, pourquoi ces crimes dûs à la folie antisémite.

On se rappelle qu'à la fin du premier procès, le général De Pellieux avait triomphalement apporté à l'audience une pièce portant cette mention : « Cette canaille de D... »

On la disait écrite par M. de Schwartzkoppen. Alors il était avéré que Dreyfus était coupable. Du même coup, la protestation de Zola tombant Esterhazy était blanchi.

M. Henri Casella nous avait déjà éclairé sur la question ; il y revient encore dans la *Réforme de Bruxelles*.

Les révélations de Panizzardi

Le 17 février dernier, comme il s'étonnait devant le colonel Panizzardi, ancien attaché militaire italien à Paris, que M. de Schwartzkoppen n'eût pas averti, en